

Un message de la présidente, avril 2016

Parlons de numérité!

Des chiffres, encore et toujours des chiffres! On les trouve partout, dans les dates, les numéros d'identification, les plaques d'immatriculation, les cartes de crédit, les codes de sécurité, les budgets... bref, tout est relié à des chiffres. Dans notre enfance, nous ne nous intéressions pas aux chiffres, mais lorsque nous sommes arrivés à l'âge adulte, les chiffres sont devenus très importants. Pour le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), les chiffres sont essentiels; les chiffres comptent, les chiffres parlent. Je me permets de vous parler des chiffres du Régime.

Un président et chef de la direction, Ron Mock, est responsable de l'administration et des décisions de placement du RREO

11 membres du conseil du RREO, dont cinq nommés par chacun des répondants du Régime (la FEO et le gouvernement de l'Ontario), pour surveiller la gestion de la caisse de retraite

Un président du conseil du RREO, Jean Turmel, nommé par les deux répondants du Régime

Environ 1 000 employés au siège social du RREO à Toronto et dans des bureaux de courtier à Londres et à Hong Kong

Un objectif ultime des programmes de placement—obtenir le meilleur rendement à un niveau de risque approprié

5,3 milliards de dollars en rentes versées chaque année par le Régime

311 000 membres du personnel enseignant—182 000 actifs, 129 000 pensionnés, et 70 000 membres inactifs

200 000 membres inscrits à iAccès Web, le site web sécurisé des membres, qui leur donne un accès instantané à leur dossier de pension, en tout temps et en tout lieu

Note de 9,2 sur 10 accordée par les membres aux services du RREO = service de calibre mondial

Actif net de 154,5 milliards de dollars au 31 décembre 2014

Taux de rendement annualisé de 10,2 % depuis 1990

77,4 milliards de dollars gagnés au-dessus du niveau de référence depuis 1990 (avec les intérêts composés)

Trois applications du RREO—BabySteps —pour suivre les paiements de rachat de service et les échéances; Classtime pour aider les membres du personnel enseignant occasionnels à faire le suivi des jours et des endroits où ils travaillent, ainsi que des dates où ils sont rémunérés, et Worklog pour aider les membres retraités du RREO à comptabiliser leurs jours de travail afin de respecter leur limite de 50 jours de réemploi

1944 : La Loi sur la profession enseignante établit la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), organisation professionnelle à laquelle tous les membres du personnel enseignant qui travaillent dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario sont légalement tenus d'adhérer  
1989 : La Loi sur le régime de retraite des enseignants établit le RREO. La participation au Régime est obligatoire et automatique pour toutes les enseignantes et tous les enseignants membres de la FEO.

1991 : La FEO, qui représente le personnel enseignant, et le gouvernement de l'Ontario, qui représente les employeurs, deviennent les corépondants du Régime et ont le mandat de sauvegarder les intérêts des membres actifs et retraités.

Voilà notre régime de retraite, en chiffres—le plus important régime de retraite destiné aux membres d'une même profession, qui vise à être le meilleur régime de retraite au monde.

Solidairement

Francine LeBlanc-Lebel